



SAINT GEORGES D'HURTIERES

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 SEPTEMBRE 2024 DE LA COMMUNE DE SAINT GEORGES D'HURTIERES

PROCES-VERBAL établi suivant l'article L2121-15 du CGCT.

Date de convocation : 20 septembre 2024

Nombre de Conseillers :
Afférents au Conseil : 11
En exercice : 11
Présents : 8
Absents excusés : 3
Ont donné pouvoir : 2
Votants : 10

L'an deux mil vingt-quatre, et le vingt-sept septembre à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur André BRUNET, Maire.

Secrétaire de séance : Madame Aurore COMBET.

Présents : Mesdames Joselyne BOLLON, Aurore COMBET, et Véronique VELASCO et Messieurs Denis DURUISSEAUX, Yannick GERBAUD, Daniel BOUVIER et Thierry PASCAL.

Absents excusés : Madame Sandrine BUET et Messieurs Jonathan SEMILLON et Clément BERLIOZ.

Procuration : Madame Sandrine BUET à Madame Véronique VELASCO.
Monsieur Jonathan SEMILLON à Monsieur Yannick GERBAUD

APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Joselyne BOLLON demande que le projet de procès-verbal soit modifié au niveau de la délibération N°2024-24 : en effet, la subvention du département de la Savoie pour la rénovation de la salle des fêtes s'élève à 114 000€ et non pas 117 000€ comme indiqué par erreur.

Aucune autre observation n'ayant été formulée, et après prise en compte de cette modification, le Procès-verbal de la séance du 27 juin 2024 est approuvé à l'unanimité.

2024-36 – EMPRUNT BUDGET GENERAL

Rapporteur : Madame Joselyne BOLLON.

Joselyne BOLLON rappelle au Conseil Municipal qu'un emprunt à court terme d'un montant de 500 000€ destiné à financer les investissements réalisés dans l'attente de percevoir les subventions demandées et le FCTVA arrive à terme.

Compte tenu des nouveaux investissements en cours, et notamment de la rénovation de la salle des fêtes, il est proposé de solliciter un nouvel emprunt à court terme.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la réalisation d'un emprunt à court terme d'un montant de 400 000€ sur le budget général au taux fixe de 4.08% auprès du CREDIT AGRICOLE DES SAVOIES.

2024-37 – ZONES D'ACCELERATION DES ENERGIES RENOUVELABLES

Rapporteur : Monsieur André BRUNET.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal sa délibération du 08 décembre 2023 arrêtant les propositions de zones d'accélération des énergies renouvelables et fixant les modalités de concertation du public. Après avoir réalisé un bilan de cette concertation, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'identifier les zones d'accélération des énergies renouvelables telles que proposées.

2024-38 – URBANISME – LOTISSEMENT LES BLACHES – DEMANDE DE DIVISION DE LOT

Rapporteur : Monsieur Thierry PASCAL.

Thierry PASCAL rappelle au Conseil Municipal l'état d'avancement du projet de lotissement les blâches et rapporte les difficultés rencontrées par la SAS MAISONS DE SAVOIE sur le lot N°5 pour la réalisation d'un petit immeuble collectif de 4 logements, difficultés qui ont entraîné le retrait de cette société et la remise en vente de ce lot.

Il fait part de la demande du lotisseur (société LGO) de diviser le lot N°5 en 2 lots disponibles pour la construction de 2 maisons individuelles.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- PREND ACTE de la proposition de la société LGO de diviser le lot N°5 afin de permettre la réalisation d'un logement individuel sur chaque lot.
- RAPPELLE que cette proposition doit être soumise à l'approbation des colotis réunis en association syndicale.
- RAPPELLE qu'en cas de division de cette parcelle par le lotisseur, la densité prévue au PLU sera respectée à la condition qu'un logement soit bien construit sur chaque parcelle divisée.

2024-39 – PROJET DE CESSION DE TERRAINS AUX CONSORTS BOSCHET

Rapporteur : Monsieur Daniel BOUVIER.

Daniel BOUVIER rapporte au Conseil Municipal les discussions menées avec les consorts BOSCHET pour l'acquisition de la parcelle communale B 138 située au lieudit la Thouvrière d'une superficie de 88 M2. Cette parcelle située en zone N du PLU correspond à une grange mitoyenne de la propriété des consorts BOSCHET et ne présente pas d'intérêt majeur pour la commune pouvant justifier de la conserver dans son patrimoine.

En conséquence, Conseil Municipal, approuve à l'unanimité la cession de ladite parcelle au prix de 2 700€.

2024-40 – PROJET D'ECHANGE DE TERRAINS AVEC LES CONSORTS GALFRE

Rapporteur : Monsieur Thierry PASCAL.

Thierry PASCAL rapporte au Conseil Municipal les discussions menées avec les conjoints GALFRE en vue de procéder à un échange de terrains. Les parcelles concernées sont situées dans différents secteurs de la commune et portent sur une surface totale de 25 500M2 cédés contre 26 149M2 acquis.

Le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité l'échange de terrains tel que proposé sans soulte, les frais d'acte notarié revenant à la charge de la commune.

**2024-41 – AMENAGEMENT D'UN PARKING AU HAMEAU DE ROCHEBRUNE :
DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA SAVOIE**

Rapporteur : Monsieur Denis DURUISSEAUX.

Denis DURUISSEAUX rappelle au Conseil Municipal le projet d'aménagement d'un parking au hameau de Rochebrune, à proximité du lotissement les Blâches.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le projet tel que présenté pour un montant estimatif de 41 685.00€ HT et sollicite l'aide la plus élevée possible du Conseil Départemental de la Savoie pour la réalisation de ces travaux.

**2024-42 – AMENAGEMENT D'UN PARKING AU HAMEAU DE ROCHEBRUNE :
DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT AU TITRE DE LA DETR/DSIL**

Rapporteur : Monsieur Denis DURUISSEAUX.

Denis DURUISSEAUX rappelle au Conseil Municipal le projet d'aménagement d'un parking au hameau de Rochebrune, à proximité du lotissement les Blâches.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le projet tel que présenté pour un montant estimatif de 41 685.00€ HT et sollicite l'aide la plus élevée possible de l'Etat au titre de la DETR/DSIL pour la réalisation de ces travaux.

**2024-43 – COMMEMORATION DU 80^{ème} ANNIVERSAIRE DES EVENEMENTS DE
1945 : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA DRAC**

Rapporteur : Monsieur André BRUNET.

Monsieur le Maire rapporte au Conseil Municipal le projet de célébration du 80ème anniversaire des événements tragiques qui se sont déroulés en 1945 sur la commune et présente le programme des animations envisagées.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le programme d'animations tel que présenté et sollicite l'aide la plus élevée possible de la DRAC pour la réalisation de ces animations.

**2024-44 – DELIBERATION PORTANT VALIDATION DU DOCUMENT UNIQUE
D'EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS**

Rapporteur : Monsieur André BRUNET.

Monsieur le Maire rapporte au Conseil Municipal que le Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP) a été réalisé en collaboration avec les services du CDG73 de juin à septembre 2024 et présente le document qui a été restitué à la collectivité le 23 septembre 2024.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte du DUERP ainsi présenté et charge Monsieur le Maire de solliciter l'avis de la formation spécialisée du Comité Social Territorial du Centre de gestion de la Savoie sur ce dossier.

Une discussion s'engage sur la question des risques encourus par le personnel communal dans l'exercice de ses missions ainsi que sur la responsabilité des élus, de la commune et du Secrétaire Général de Mairie.

**2024-45 – RISQUES PROFESSIONNELS – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES
DU FONDS NATIONAL DE PREVENTION DE LA CNRACL**

Rapporteur : Monsieur André BRUNET.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal des besoins identifiés dans le cadre du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP) permettant de limiter ou réduire les risques encourus par le personnel communal dans l'exercice de ses missions.

Il propose de solliciter le Fonds National de Prévention des risques de la CNRACL qui pourrait apporter son soutien financier à l'achat de ce matériel.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de solliciter l'aide la plus élevée possible du fonds national de prévention de la CNRACL pour l'acquisition de ce matériel.

2024-46 – BUDGET GENERAL : DECISIONS MODIFICATIVES

Rapporteur : Madame Joselyne BOLLON.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la décision modificative présentée à hauteur de 500€ en section d'investissement du budget général

2024-47 – BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT : DECISIONS MODIFICATIVES

Rapporteur : Madame Joselyne BOLLON.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la décision modificative présentée à hauteur de 200€ en section de fonctionnement et 5 580€ en section d'investissement du budget annexe de l'assainissement.

2024-48 – GESTION EN FLUX DU CONTINGENT DE LOGEMENTS RESERVES

Rapporteur : Madame Véronique VELASCO.

Véronique VELASCO rapporte au Conseil Municipal que la loi n°2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (ELAN) a rendu obligatoire la gestion en flux des réservations de logements sociaux. Les réservations ne pourront plus porter sur des logements identifiés physiquement, mais seront décomptées sur le flux annuel de logements mis à disposition par les bailleurs sociaux.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte des modifications apportées par la loi ELAN du 23 novembre 2018 concernant la gestion en flux des réservations de logements sociaux et autorise Monsieur le Maire à signer les conventions bilatérales avec les bailleurs sociaux ainsi que les annexes annuelles s'y rattachant, et ce, durant la durée de validité des conventions.

2024-49 – RESEAU DES BIBLIOTHEQUES – CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA CCPM ET LES COMMUNES SUPPORT DE BIBLIOTHEQUE.

Rapporteur : Madame Aurore COMBET.

Aurore COMBET rapporte au Conseil Municipal que la Communauté de Communes Porte de Maurienne a reconnu depuis 2023 « le développement de la lecture publique et la coordination du réseau des bibliothèques » d'intérêt communautaire et rappelle que ce réseau des bibliothèques concerne les communes d'Aiton, Epierre, Argentine, Saint Georges d'Hurtières et Val D'arc.

Aurore COMBET présente la convention relative aux modalités de mise en œuvre du projet de mise en réseau des 5 bibliothèques de Porte de Maurienne qui se décline en 3 grands axes :

- Mettre en réseau les bibliothèques
- Favoriser la coopération des bibliothèques
- Développer l'offre de lecture publique sur le territoire

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, confirme l'intérêt de la commune à participer au réseau des bibliothèques de la Communauté de Communes Porte de Maurienne (CCPM) et approuve la convention de partenariat « mise en réseau de la lecture publique » avec la CCPM telle que proposée et fixant les obligations des parties.

**2024-50 – RESEAU DES BIBLIOTHEQUES – INFORMATISATION ET
ACQUISITION D'UN LOGICIEL COMMUN – CONVENTION DE GROUPEMENT
DE COMMANDE**

Rapporteur : Madame Aurore COMBET.

Aurore COMBET présente au Conseil Municipal le projet d'informatisation des bibliothèques et d'acquisition d'un logiciel commun dans le cadre de la mise en réseau des bibliothèques de la Communauté de Communes Porte de Maurienne.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la convention constitutive d'un groupement de commandes pour la mise en place d'un Système Intégré de Gestion de Bibliothèques (SIGB) avec la CCPM et les communes membres du réseau des bibliothèques telle que proposée et fixant les obligations des parties.

**2024-51 – CONVENTION AVEC LA 3CMA POUR L'UTILISATION DE LA
FOURRIERE ANIMALE**

Rapporteur : Monsieur Yannick GERBAUD.

Yannick GERBAUD rappelle au Conseil Municipal les obligations relatives à la prévention des troubles causés par des animaux errants dans la commune telles qu'édictées par le code rural et de la pêche maritime.

Il indique que pour satisfaire aux obligations de la commune en ce domaine, une adhésion aux services d'une fourrière animale est nécessaire et présente le projet de convention avec la 3CMA relative à la fourrière de Saint Jean de Maurienne.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la convention avec la 3CMA pour la prise en charge des chats et chiens errants ou en état de divagation à la fourrière animale intercommunale de Saint Jean de Maurienne telle que proposée et fixant les obligations des parties.

Une discussion s'engage sur cette obligation de la commune et sur la divagation des animaux.

**2024-52 – CONVENTION AVEC LA SOCIETE TELT POUR LE PRET DE
MATERIEL**

Rapporteur : Monsieur André BRUNET.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de convention avec la société TELT (Tunnel Euralpin Lyon Turin) en charge de la réalisation et de l'exploitation de la section transfrontalière du chantier du LYON TURIN, convention relative au prêt de matériel appartenant à la commune et présenté au musée du Grand Filon.

Il indique que ce matériel serait exposé par la société TELT dans le cadre de ses journées portes ouvertes organisées les 5 et 6 octobre 2024 et que ce prêt s'inscrit dans la volonté de la commune de nouer des partenariats avec les acteurs économiques du territoire.

La séance est suspendue afin de laisser la parole à Laetitia LEONARD, Directrice du Grand Filon, qui effectue une présentation de ce partenariat.

La séance reprend et le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour le prêt de matériel issu du musée du Grand Filon à la société TELT et approuve la convention correspondante avec la société TELT fixant les obligations des parties.

**2024-53 – REDEVANCE POUR OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC – FRANCK
CURCIO (BONAPIZZA)**

Rapporteur : Monsieur Yannick GERBAUD.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- AUTORISE l'installation du camion food-truck BONAPIZZA sur le site de la chapelle à Rampeau pour une durée de 3 ans renouvelable 1 fois, avec reconduction express, à partir du 01/10/2024.

- FIXE la redevance demandée au gérant de BONAPIZZA pour l'installation de son camion food-truck le mercredi à 200€ par an à partir du 01/10/2024.

2024-54 – LOCATION D'UN APPARTEMENT

Rapporteur : Monsieur Denis DURUISSEAUX.

Denis DURUISSEAUX rapporte au Conseil Municipal que l'appartement communal situé au 1er étage du 53 impasse Jacky VITTOZ au-dessus de l'ancienne école de la Minière s'est libéré le 31/08/2024.

Il indique que plusieurs demandes de location ont été transmises en mairie et sont en cours d'examen pour une prise de possession des locaux au 01/10/2024.

A l'unanimité, le Conseil Municipal prend acte de la disponibilité de l'appartement concerné et des travaux à effectuer et fixe le montant du loyer à hauteur de 550€/mois à partir du 01/10/2024.

2024-55 – UTILISATION DES FOURS A PAINS COMMUNAUX - REGLEMENT

Rapporteur : Monsieur Thierry PASCAL.

Thierry PASCAL rappelle au Conseil Municipal que la commune possède 3 fours à pains communaux dont deux sont en état de fonctionnement et qui sont régulièrement utilisés depuis de nombreuses années.

Il indique que le règlement d'utilisation de ces fours à pains communaux a été approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du 10 septembre 2003 et n'a pas été réactualisé depuis.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- RAPPELLE son attachement à conserver les fours à pains communaux en état de fonctionnement.
- PRECISE que seuls les fours à pains situés au Reposet et à la Chapelle à Rampeau sont utilisables à ce jour.
- APPROUVE le règlement d'utilisation des fours à pains tel qu'annexé à la présente délibération.

2024-56 – TARIFS DU GRAND FILON

Rapporteur : Madame Véronique VELASCO.

Véronique VELASCO rappelle au Conseil Municipal que les tarifs du Grand Filon pour la saison 2024 ont été approuvés par délibération en date du 27/06/2024 et présente les modifications de tarifs proposées par la Directrice du grand Filon.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les tarifs proposés.

SIAEP – RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE – EXERCICE 2023 – INFORMATION SANS VOTE

Rapporteur : Monsieur Thierry PASCAL.

Thierry PASCAL présente au Conseil Municipal le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2023 qui nous a été transmis par le SIAEP.

Une discussion s'engage sur le prix de l'eau et le devenir du SIAEP.

2024-57 – ADHESION A L'ASSOCIATION NATIONALE DES ELUS DE LA MONTAGNE

Rapporteur : Monsieur Daniel BOUVIER.

Daniel BOUVIER rappelle au Conseil Municipal l'importance d'adhérer à l'Association Nationale des Elus de la Montagne (ANEM) compte tenu notamment des combats menés par elle pour défendre et mettre en valeur les spécificités de la montagne.
A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve l'adhésion à L'ANEM.

2024-58-VŒU RELATIF A LA FERMETURE DU BLOC OPERATOIRE DE L'HOPITAL DE SAINT JEAN DE MAURIENNE

Rapporteur : Madame Véronique VELASCO.

Véronique VELASCO rapporte au Conseil Municipal l'inquiétude générée par la décision de fermeture prochaine du bloc opératoire de l'hôpital de Saint Jean de Maurienne.
A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le vœu proposé par les syndicats.

DECISIONS DU MAIRE PRISES PAR DELEGATION

Conformément à l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales, et en vertu de la délégation de pouvoirs accordée par délibération du Conseil Municipal N°2020-57M1 en date du 03 juillet 2020, il est rendu compte des décisions prises par Monsieur le Maire depuis le dernier Conseil Municipal.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la salle des fêtes sera réceptionnée à la fin du mois de novembre et qu'une inauguration est prévue à la mi-décembre (date à confirmer).

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des travaux en cours de recensement et de mise à jour des concessions du cimetière communal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 35.

QUESTIONS DU PUBLIC

Monsieur Jean-Pierre FARNAUD interroge le Conseil Municipal sur la possibilité de procéder au déplacement d'un poteau EDF situé à proximité de son habitation.
Il lui est répondu que les poteaux sont de la responsabilité de EDF.

Monsieur Jean-Pierre FARNAUD demande au Maire quelques éclaircissements sur les échanges ou cession de terrains en cours avec les consorts CLAUDE-CHOLLET.
Le Maire lui répond que c'est un dossier qui date de 2018-2019 et que la municipalité tente de régulariser.

Fait et délibéré à Saint Georges d'Hurtières le 27 septembre 2024.

Procès-verbal adopté lors de la séance du Conseil Municipal du 06 décembre 2024.
Mis en ligne sur le site internet de la commune à compter du 09 décembre 2024.

Le Maire
André BRUNET



la secrétaire de séance
Aurore COMBET

